



口
大
C
C
M
M
M
M
M
M

T F

5 5

1 1

4 4

2 2

5 5

2 2

3 3

1 0

6 3

1 6

STAGE D'ARBITRAGE

Date : Dimanche, le 23 septembre 2012

Heure : 9 h à 17 h

Ville : Montréal (Québec)

Lieu : Centre Gabrielle & Marcel Lapalme
5350, rue Lafond
Montréal (Qc) H1X 2X2

Formateur : François Persico

Frais d'inscription et pré-requis :

	<u>Séminaire</u>	<u>Examen</u>	<u>Les deux</u>
Membre :	35.00 \$	40.00 \$	70.00 \$

- . Âge minimum : 16 ans. Il faut cependant avoir 18 ans pour compléter l'examen.
- . Être détenteur d'une ceinture noire

Toutes les personnes intéressées à devenir arbitre ou à effectuer une mise à jour de leur certification peuvent participer à ce stage.

Horaire de la journée

Début : 9h00

- 9h00 - 10h30 : Révision du règlement écrit
- 10h30 - 11h45 : Pratique de la gestuelle, communication entre l'arbitre et les juges
- Pause - dîner
- 13h00 - 14h00 : Mises en situation kumite
- 14h00 - 16h00 : Shitei kata, survol du kihon du style, tokui kata, questions
- 16h00 - 17h00 : Examen écrit

Fin : 17h00

Matériel requis: Drapeaux (1 ensemble par participant + formateur), chaises, tables, tableau

IL EST NÉCESSAIRE QUE LES PARTICIPANTS AIENT LU LE RÈGLEMENT AVANT LA CLINIQUE. LES PARTICIPANTS DOIVENT APPORTER LEUR COPIE DU RÈGLEMENT.

N.B. : Apportez votre karaté-gi pour la pratique de kata.
Pour les arbitres passant le grade C, vous devez lire les règlements d'arbitrage avant dimanche.



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

STAGE EN ARBITRAGE

Dimanche, le 23 septembre 2012
Montréal (Québec)

Non :	Prénom :
Adresse :	Ville :
Code postal :	Tél. : ()
Courriel :	Date de naissance :
Dojo :	Instructeur-chef :
Région (Jeux du Qc) :	

FORMATION À COMPLÉTER

KUMITE :

- Arbitre A
- Arbitre B
- Juge

KATA :

- Juge A
- Juge B
- Juge C

N.B. : Les arbitres « A » actifs sont invités à renouveler leur licence gratuitement.

Membre

Séminaire : \$ 35.00

Examen : \$ 40.00

Total : _____ \$

Signature du membre

Date

S.V.P : Vous devez confirmer votre place avant le **mercredi, le 19 septembre 2012 en complétant ce formulaire et en l'envoyant avec un chèque ou mandat-poste à l'ordre de Karaté Québec au 4545 Pierre-De Coubertin, Montréal (Qc) H1V 0B2.**



RÈGLES D'OBTENTION D'UN NOUVEAU GRADE D'OFFICIEL

Pour le grade d'officiel "Juge Kata C" ou "Juge Combat"

Le participant devra au minimum :

1. Être âgé d'au moins 16 ans
2. Détenir le grade shodan
3. Réussir l'examen théorique correspondant avec une note minimale de 70%
4. Réussir l'évaluation pratique lors de la clinique

Pour le grade d'officiel "Juge Kata B" ou "Arbitre B"

Le participant devra au minimum :

1. Avoir maintenu pendant au moins un an le grade précédent et avoir agi comme officiel à 4 compétitions de Karaté-Québec
2. Réussir l'examen théorique correspondant avec une note minimale de 80%
3. Réussir l'évaluation pratique lors d'un (1) événement officiel de Karaté-Québec

Pour le grade d'officiel "Juge Kata A" ou "Arbitre A"

Le participant devra au minimum :

1. Avoir maintenu pendant au moins deux (2) années le grade précédent et avoir agi comme officiel à 8 compétitions de Karaté-Québec
2. Réussir l'examen théorique correspondant avec une note minimale de 90%
3. Réussir l'évaluation pratique lors d'un (1) événement officiel de Karaté-Québec

Règles de maintien du grade d'officiel

Pour voir son grade maintenu, un officiel devra au minimum annuellement :

1. Officier lors d'un (1) événement officiel de Karaté-Québec ou;
2. Réussir avec succès l'examen écrit correspondant lors d'une clinique officielle ou;
3. Détenir un grade NKA de même nature.

Le grade expirera automatiquement le 31 juillet de chaque année pour un officiel ne détenant pas le grade minimum complet NKA si :

1. Il/elle n'a pas officié lors d'au moins un (1) événement officiel de Karaté-Québec ou;
2. Il/elle n'a pas réussi l'examen écrit correspondant lors d'une clinique officielle

NOTE : Pour tous les officiels actifs, l'examen écrit doit être complété avec succès, c'est-à-dire avec une note correspondant au minimum requis pour le grade détenu, au minimum à tous les deux ans afin que le grade soit maintenu.

NOTE : Les détenteurs d'un grade "Juge Kata B", "Juge Kata A", "Arbitre B" ou "Arbitre A" qui n'auront pu le maintenir et qui désirent officier pourront, s'ils le désirent, être évalués par le comité d'arbitrage afin de ne pas avoir à recommencer automatiquement avec le grade "Juge Kata C" ou "Juge Combat". Cette évaluation se fera uniquement lors d'une clinique officielle pour la partie théorique et lors d'une compétition officielle pour la partie pratique.

NOTE : La Coupe Québec, les Sélections des Équipes du Québec, la Coupe Marc-Hamon et l'Open de Montréal sont considérés des événements officiels de Karaté-Québec

NOTE : Pour les arbitres A actifs, qui ont participé à 3 événements au courant de l'année, le cours sera donné gratuitement afin qu'ils puissent renouveler leur licence.